



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1411/2021
Date de la séance du CE : 1er décembre 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.54293
Classification : Non classifié

Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) : Rapport d'activités 2020 de la Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE ; rapport d'information bisannuel 2018 – 2020 de la HEP-BEJUNE.

Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activités 2020 de la Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE et du rapport d'information bisannuel 2018-2020 de la HEP-BEJUNE.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport d'activités 2020 de la Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE et du rapport d'information bisannuel 2018-2020 de la HEP-BEJUNE.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– Direction de l'instruction publique et de la culture